



## Conseils pour limiter l'impact de la pêche sur la biodiversité

- Un matériel de pêche en mauvais état représente un risque supplémentaire pour la biodiversité, des lignes de pêche usées étant susceptibles de casser plus facilement.
- Pêcher sur des zones où les risques d'accrochage sont élevés augmente également la probabilité de perdre son matériel... qui continuera à tuer pendant longtemps.
- Laisser traîner des résidus de matériel de pêche ou des débris près des berges représente une menace.
- Si vous trouvez des déchets abandonnés par d'autres pêcheurs peu consciencieux, ramassez-les.
- Contactez l'ONEMA<sup>1</sup> si vous constatez la dangerosité d'un déchet de pêche inaccessible ou pour signaler tout type de pollution (rejets, hydrocarbures, etc.).
- Si vous trouvez un animal blessé, contactez immédiatement le centre de sauvetage le plus proche de chez vous : 03 86 97 86 05 [www.uncs.chez.com](http://www.uncs.chez.com)
- Si vous trouvez un animal mort, veuillez contacter la mairie de votre commune.

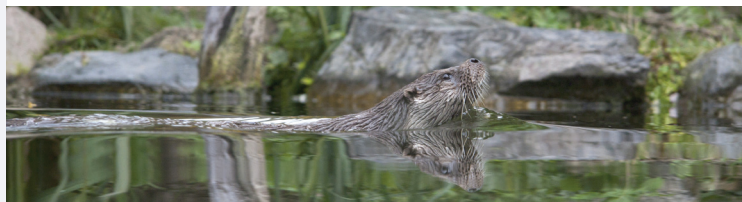
**Respectez l'environnement, ramassez vos déchets !**

<sup>1</sup> Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

## Campagne à l'initiative de l'ASPAS et Sea Shepherd



L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages est une association 100% indépendante, reconnue d'utilité publique, qui a fait le choix de ne percevoir aucune subvention publique pour préserver son autonomie et sa liberté d'action. Elle sensibilise l'opinion publique à l'utilité de chaque espèce animale et à l'aberration du classement des « nuisibles », mène des actions pour une meilleure connaissance et une meilleure protection des loups, des amphibiens, des blaireaux, etc. Avec plus de 2 000 procédures engagées devant les tribunaux depuis 30 ans, l'ASPAS œuvre efficacement pour le respect et l'évolution du droit de l'environnement.



Sea Shepherd est une organisation de défense des océans qui utilise l'intervention directe comme forme principale d'action. Cette méthode fait de Sea Shepherd l'unique association exerçant une forme de droit d'ingérence en matière d'écologie et de conservation de la biodiversité marine. Sea Shepherd tente de pallier l'absence de police en haute mer afin de compenser le manquement des gouvernements à la responsabilité qui est de faire appliquer les lois de protection des océans. Fondée il y a 35 ans par Paul Watson, elle dispose d'une flotte de quatre navires qui interviennent dans tous les océans du monde.

ASPAS - BP 505 - 26401 CREST Cedex  
Tél. 04 75 25 10 00 - Fax 04 75 76 77 58  
[www.aspas-nature.org](http://www.aspas-nature.org) - [info@aspas-nature.org](mailto:info@aspas-nature.org)

Sea Shepherd France - 22 rue Boulard - 75014 PARIS  
[www.seashepherd.fr](http://www.seashepherd.fr) - [contact@seashepherd.fr](mailto:contact@seashepherd.fr)

Conception : ASPAS - RC - Photographies : R. Ripoll, J.F. Noblet, D. Crickboom, R. Collange, C. Commons  
Imprimé par Impressions Modernes sur papier 100% recyclé



# DÉCHETS DE PÊCHE :

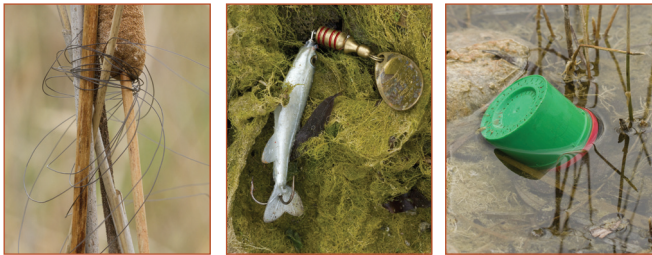
Même morts ils tuent encore !



ASPAS  
Sea Shepherd France



Chaque année, des milliers d'oiseaux, de poissons et de mammifères meurent de façon arbitraire et avec souffrance, à cause de déchets de pêche trainant dans la nature. L'ASPAS et Sea Shepherd se sont intéressés particulièrement à ce fléau affectant nos cours d'eau, lacs ou étangs. Hameçons coincés dans l'oeil ou l'estomac, fils piégeant les pattes ou serrant le cou, intoxication par les plombs... Ces horreurs pourraient être simplement évitées par des comportements plus responsables.



## Les principaux déchets

Suite aux activités de pêche, les déchets les plus souvent abandonnés sur les rives, dans les arbres ou encore au fond de l'eau sont des fils de pêche (souvent cassés), des bas de lignes, des hameçons, des cuillères, des flotteurs, des plombs, des leurres, du fer, des emballages d'appâts, des emballages alimentaires (boîtes de conserve, des canettes, des bouteilles entières ou brisées), des mégots...

**Le nylon met 600 ans à se dégrader dans la nature !**

## Les impacts sur la faune

Les espèces animales victimes d'enchevêtrements ou d'étouffements dus aux résidus de matériel de pêche ne se limitent pas aux poissons. Des oiseaux et des mammifères se retrouvent aussi pris aux pièges : hérons, passereaux, cygnes, canards, loutres, putois, micromammifères, etc.

Si l'hameçon ne reste pas coincé dans la bouche de sa victime, il peut être avalé et se planter dans l'œsophage, ou alors perforer l'estomac. Cette obstruction très douloureuse empêche toute alimentation. L'hameçon peut parfois infecter l'animal, entraînant également une lente et douloureuse agonie.

Ligotés aux pattes ou aux ailes, de nombreux animaux dont une majorité d'oiseaux se retrouvent prisonniers des fils de pêche. Ne pouvant plus se nourrir, les animaux épuisés se noient ou se pendent. Certaines espèces utilisent ces déchets pour construire leur nid et se retrouvent alors piégées dans leur propre « habitat ». Les blessures des animaux récupérés dans les centres de soins sont parfois si profondes, que l'animal ne peut qu'être amputé d'une aile ou d'une patte ou euthanasié.



Des canettes et des bouteilles vides sont trop souvent laissées près des plans d'eau fréquentés par des pêcheurs. Des milliers d'insectes, de lézards et de micromammifères meurent lentement dans ces déchets abandonnés. Attirés par le sucre résiduel, ils pénètrent par le goulot et se retrouvent piégés, collés aux parois par la buée qu'ils dégagent en s'affolant. Ils meurent alors de stress, d'épuisement, de faim, de chaud ou de froid.

**Abandonner ses déchets dans la nature est un geste potentiellement mortel pour les animaux sauvages et domestiques, sachons-le !**

## Les responsabilités civiles et pénales

**Le dépôt d'ordures sauvages et ses conséquences peuvent être punis par la loi.**

Le fait d'abandonner des déchets constitue une infraction pénale réprimée par l'article R.631-2 du code pénal, passible d'une amende de 2ème classe (35 euros).

Dans le cas d'un dépôt de déchets en quantité importante dans les eaux superficielles, l'article L.216-6 du code de l'environnement prévoit une peine de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Celui qui abandonne un déchet peut engager sa responsabilité civile si des conséquences dommageables résultent de la présence de ce déchet. En particulier, le propriétaire d'un animal blessé ou tué à cause d'un déchet pourra demander réparation du préjudice causé.